

**Décret portant assentiment à la Convention entre le  
Gouvernement du Royaume de Belgique et le  
Gouvernement de la République de Singapour tendant à  
éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale  
en matière d'impôts sur le revenu, faite à Singapour le 6  
novembre 2006, telle que modifiée par le Protocole fait à  
Singapour le 6 novembre 2006 et par le Protocole fait à  
Bruxelles le 16 juillet 2009**

**D. 19-04-2012**

**M.B. 20-08-2012**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** - Sortiront leur plein et entier effet :

1° la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Singapour le 6 novembre 2006, telle que modifiée par le Protocole fait à Singapour le 6 novembre 2006 et par le Protocole fait à Bruxelles le 16 juillet 2009;

2° le Protocole, fait à Bruxelles le 16 juillet 2009, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Singapour le 6 novembre 2006, telle que modifiée par le Protocole fait à Singapour le 6 novembre 2006.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,

**R. DEMOTTE**

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

**J.-M. NOLLET**

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,

**A. ANTOINE**

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

**J.-C. MARCOURT**



---

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

